



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.191/IPC/2
23 mai 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITÉ PRÉPARATOIRE INTERGOUVERNEMENTAL
POUR LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

New York, 24 juillet 2000
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE D'EXPERTS
CONSACRÉE AUX PMA AFRICAINS ANGLOPHONES

Tenue à Addis-Abeba, Éthiopie
du 27 au 29 mars 2000

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Généralités et objectifs de la réunion	3
I. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés	4
A. Niveau mondial	4
B. Niveau national	4
C. Niveau régional	5
II. Préparation nationale et présentation des lignes directrices pour l'établissement des programmes d'action nationaux	5
III. Financement de la croissance et du développement dans les PMA africains	6
A. Débat général.....	6
B. Suggestions	8
IV. Questions commerciales, accès aux marchés et capacités de production des pays les moins avancés africains	9
A. Contraintes liées à la demande	9
B. Contraintes liées à l'offre.....	10
C. Suggestions	12
V. Bonne gouvernance, services sociaux et participation des femmes	13
A. Bonne gouvernance	13
B. Services sociaux	14
C. Participation des femmes au développement	14

Généralités et objectifs de la réunion

1. Dans sa résolution 52/187 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en 2001, en lui confiant pour mandat d'évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 90 au niveau des pays, d'examiner la mise en œuvre de mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et du commerce, et d'étudier la possibilité de formuler et d'adopter, aux niveaux national et international, des politiques et des mesures appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive dans l'économie mondiale. Elle a accepté l'offre faite par l'Union européenne d'accueillir la Conférence à Bruxelles, du 13 au 20 mai 2001.
2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé de convoquer un comité préparatoire intergouvernemental qui tiendrait deux réunions, précédées de trois réunions préparatoires d'experts (une pour les PMA africains anglophones, une pour les PMA africains francophones et les Amériques, et une pour les PMA d'Asie et du Pacifique). En application de cette résolution, la réunion préparatoire d'experts consacrée aux PMA africains anglophones a eu lieu à Addis-Abeba du 27 au 29 mars 2000.
3. Le principal objectif de la réunion était de passer en revue les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, ainsi que de fournir des contributions de fond à la préparation au niveau des pays et à l'examen des principales questions devant être abordées par le Comité préparatoire intergouvernemental et par la Conférence elle-même.
4. Ont assisté à la réunion des participants originaires des neuf pays suivants : Burundi, Éthiopie, Gambie, Lesotho, Libéria, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Sierra Leone. Les bureaux et organes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion : Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les PMA, PNUD et Commission économique pour l'Afrique. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées : OIT et OMPI. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient également représentés : OUA/AEC, Commission européenne et Fonds commun pour les produits de base.
5. La réunion a été ouverte par S. E. M. Mekonnen Manyazewal, Vice-Ministre et Ministre du développement économique et de la coopération (Éthiopie). Le Vice-Ministre a évoqué la mise en œuvre des deux précédents programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, adoptés en 1981 et 1990, respectivement. Ces deux programmes d'action n'avaient eu que très peu d'effets sur les problèmes fondamentaux de développement des PMA. Par exemple, le nombre de PMA était passé de 31 au début des années 80 à 48 dans les années 90. La faiblesse des capacités intérieures restait un obstacle majeur à la compétitivité internationale, qui était devenue essentielle dans une économie mondialisée. En outre, l'environnement extérieur général restait difficile, s'agissant en particulier de l'instabilité, du point de vue des prix et de l'accès, des marchés mondiaux de produits de base et de la forte diminution de l'aide publique au développement. Le poids de la dette extérieure s'était alourdi, au détriment des efforts d'ajustement et de développement. Selon le Vice-Ministre, la réunion devrait s'efforcer d'apporter des réponses aux problèmes fondamentaux suivants :

- Dépendance à l'égard des produits de base et instabilité des exportations;
- Difficultés d'accès aux marchés internationaux;
- Difficultés rencontrées pour attirer les IED;
- Diminution de l'aide publique au développement;
- Difficultés persistantes tenant à la dette extérieure et à l'absence de progrès dans l'application de mesures de réduction de la dette.

6. D'autres déclarations ont été prononcées à la séance d'ouverture par les personnalités suivantes : Mme Anna Kajumulo Tibaijuka, Secrétaire exécutive de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; M. Samuel Nyambi, Coordonnateur résident, Addis-Abeba; M. J. Thisen, Commission économique pour l'Afrique; M. Etim Akpan, Organisation de l'unité africaine; M. Francisco Granell, Conseiller principal à la Commission européenne; Mme Yvette Stevens, Coordonnatrice spéciale pour l'Afrique et les PMA, ONU, New York.

7. Les participants ont élu M. Mohamed Djemel, Président du Comité préparatoire éthiopien pour la troisième Conférence, et M. Vincent Mayiga, chargé d'affaires de l'Ouganda, respectivement Président et Rapporteur de la réunion.

I. EXAMEN DES PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

A. Niveau mondial

8. Pour l'examen de ce point, la réunion était saisie du Rapport de 1999 sur les pays les moins avancés dont un chapitre était consacré à une évaluation préliminaire des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action. Les participants ont également pris note des sections ou parties pertinentes du Plan d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session (TD/386).

9. Les experts ont considéré que le Programme d'action n'avait ni répondu aux problèmes de développement des PMA, ni donné les résultats souhaités. À cet égard, ils ont noté que l'objectif d'APD de 0,15 % du PNB des donateurs n'avait pas été atteint et que les mécanismes de consultation avec les partenaires de développement, prévus dans le Programme, essentiellement pour la mobilisation de ressources, étaient restés lettre morte. Un autre problème important avait été l'incapacité de traduire le programme global en programmes d'action nationaux réalistes. La mise en œuvre des mesures arrêtées avait en outre été compliquée par la mondialisation et la libéralisation en cours, ainsi que par le manque de coordination des politiques et des stratégies poursuivies au titre des différents programmes de coopération engagés avec des partenaires de développement.

B. Niveau national

10. Les experts ont noté qu'au niveau national, le développement des PMA africains continuait d'être freiné par le manque d'infrastructures physiques et une mise en valeur insuffisante des ressources humaines, un faible niveau de mobilisation des ressources intérieures, une conception

et une gestion déficientes de la politique macroéconomique, ainsi que par les graves conséquences socioéconomiques de conflits locaux ou régionaux. En outre, conserver aux pays la maîtrise de leurs propres programmes de développement avait été l'une des plus grandes difficultés rencontrées dans les années 90 du fait de la mise en œuvre de diverses initiatives de réforme associées à l'aide extérieure. Les pays consacraient des efforts disproportionnés à des réformes économiques pour parvenir à la stabilité macroéconomique, au détriment de la transformation structurelle à long terme de leur économie.

C. Niveau régional

11. Les experts ont estimé que la coopération régionale avait été négligée dans les programmes nationaux. À cet égard, les incidences potentielles sur le développement national de l'intégration régionale et de projets multinationaux n'avaient pas été pleinement exploitées. Des stratégies appropriées visant à rattacher le développement national aux efforts d'intégration régionale étaient nécessaires. Le débat sur l'intégration régionale a mis en lumière la nécessité d'accorder toute l'attention voulue à la contribution des communautés économiques régionales à la réalisation de l'objectif du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine. L'appui extérieur à cet égard avait été faible et devait être renforcé, s'agissant en particulier des mécanismes institutionnels pour la gestion de l'intégration. Les PMA devraient bénéficier d'une marge de manœuvre suffisante pour surmonter les effets négatifs de la libéralisation, dans la mesure où ils participaient aux mécanismes d'intégration aux côtés de pays économiquement plus forts et où ils étaient eux aussi assujettis aux règles multilatérales régissant l'intégration.

12. Les PMA pouvaient aussi considérablement faciliter le processus d'intégration en appliquant des mesures propices à une plus large participation de la population à la réalisation des objectifs des communautés économiques régionales. Ainsi, l'intégration serait considérée comme une entreprise véritablement collective, et non pas simplement comme une affaire de gouvernements. Par ailleurs, les membres des communautés économiques régionales devaient évaluer les coûts et les avantages de leur participation à différents groupements d'intégration, en vue d'en éviter les chevauchements et d'en rationaliser les objectifs, ce qui était indispensable pour assurer un effort cohérent et concerté. À cet égard, il a été reconnu qu'il fallait concilier une conception étroite des frontières et de la souveraineté nationales avec les objectifs politiques et économiques sous-tendant la création de la Communauté économique africaine.

13. Compte tenu des résultats décevants de la mise en œuvre du Programme d'action, les experts ont estimé qu'il fallait en priorité étudier de façon approfondie les raisons de l'échec des efforts déployés par le passé, tant par les PMA que par leurs partenaires de développement. Cet examen était essentiel si l'on voulait éviter que le nouveau programme d'action devant être adopté à la troisième Conférence ne subisse le même sort que les programmes précédents. Les experts se sont félicités, à cet égard, de l'intention du secrétariat de la Conférence de constituer pour ce faire une équipe d'évaluation de haut niveau.

II. PRÉPARATION NATIONALE ET PRÉSENTATION DES LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX

14. Les participants ont examiné divers aspects du projet de lignes directrices présenté par le secrétariat. Des éclaircissements ont été apportés sur un certain nombre de questions. Il a par exemple été précisé que certaines dates du calendrier de préparation de la troisième Conférence - s'agissant en particulier des dates de réunion du Comité préparatoire intergouvernemental -

indiquées dans les lignes directrices avaient été arrêtées par l'Assemblée générale des Nations Unies, ce qui impliquait que les programmes d'action nationaux devaient être établis dans les délais prévus.

15. Dans ce contexte, la Secrétaire exécutive de la Conférence a demandé aux pays qui ne l'avaient pas encore fait d'accélérer le recrutement d'experts nationaux et la mise en place d'un comité préparatoire national. Il a été noté que dans de nombreux pays, la plupart des documents de base nécessaires à l'établissement des programmes d'action nationaux existaient déjà. Il faudrait néanmoins recalibrer l'information figurant dans ces documents en fonction des lignes directrices et de la période de 10 ans à couvrir. Un bon exemple de documents existant déjà était les stratégies de réduction de la pauvreté en préparation dans plusieurs PMA.

16. Les participants ont été informés que les représentants de l'Union européenne et les coordonnateurs du PNUD avaient été priés, par leurs capitales et leurs sièges respectifs, de faciliter l'élaboration des programmes d'action au niveau national; ces représentants et coordonnateurs avaient dans la grande majorité des cas fait preuve d'une extraordinaire coopération à cet égard. Le secrétariat continuerait néanmoins de les sensibiliser et intensifierait ses contacts avec les comités préparatoires nationaux et les experts de façon que les programmes d'action soient finalisés dans les délais voulus.

III. FINANCEMENT DE LA CROISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT DANS LES PMA AFRICAINS

A. Débat général

17. Un exposé spécial sur cette question a été suivi d'un débat. Un certain nombre de questions essentielles ont été présentées dans le document introductif, qui pourraient faire partie de l'ordre du jour de la Conférence de Bruxelles.

18. Le document sur le financement du développement dans les PMA africains a été vivement apprécié, car il présentait une analyse approfondie des problèmes de financement et de développement de l'Afrique subsaharienne. Il mettait en lumière des questions fondamentales concernant les stratégies de développement poursuivies jusque-là et les mécanismes de financement utilisés. Ce document a été jugé riche en idées, à telle enseigne qu'il pourrait sans doute être retravaillé pour constituer l'un des principaux documents présentés à la Conférence de Bruxelles en mai 2001.

19. Il a été noté qu'après une cinquantaine d'années de financement du développement, plus spécialement en Afrique et dans les PMA, les résultats globaux étaient décevants : seul le Botswana était sorti de la catégorie des PMA, tandis que le nombre de PMA africains avait augmenté. Le revenu réel par habitant d'un PMA moyen était inférieur en 1999 à ce qu'il était en 1979, la pauvreté restait générale et forte, le poids de la dette s'était alourdi, et tout cela en dépit de multiples réformes. Les besoins de l'Afrique en ressources pour le développement étaient donc énormes. Pourtant, l'aide extérieure avait diminué de 24 % dans les années 90 et l'avenir ne permettait guère d'être optimiste. Parallèlement, les relations internationales évoluaient rapidement, notamment sous la pression de la mondialisation et de la libéralisation. Les experts sont convenus que la nature du financement du développement devait nécessairement évoluer compte tenu de tous ces changements et de l'intensification des contraintes pesant sur le développement.

20. La discussion a notamment porté sur les "pertes" que subissait l'économie des PMA; les aspects suivants ont plus particulièrement été évoqués :

- Pertes de termes de l'échange représentant 70 % de l'APD;
- Pertes de parts de marché : 68 milliards de dollars par an sur la période 1970-1997;
- Service de la dette représentant en moyenne 19 % des exportations;
- Fuite de capitaux estimée à 225 milliards de dollars (période 1980-1992);
- Exode des compétences : 30 000 personnes par an, ce à quoi s'ajoutait l'épidémie de sida.

21. Il était évident qu'un certain nombre d'efforts d'"accélération" du développement en Afrique – Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, programmes d'ajustement structurel, programmes spéciaux d'assistance, Initiative en faveur des pays pauvres très endettés - avaient en grande partie échoué ou n'avaient pas encore atteint les objectifs visés. Des problèmes structurels profondément ancrés persistaient envers et contre tout, qui ne se prêtaient pas à des "solutions rapides" - problèmes géographiques et démographiques, carences institutionnelles, tensions ethniques (18 PMA africains avaient été impliqués dans des conflits armés depuis leur indépendance), problèmes tenant à la faiblesse de marchés souvent dualistes. Un certain nombre de PMA avaient également été victimes de catastrophes naturelles récurrentes.

22. Les mécanismes de financement qui avaient été utilisés et les efforts d'"accélération" du développement évoqués plus haut ont été jugés inadéquats ou inappropriés. Le taux d'épargne intérieur était resté faible dans la plupart des PMA africains. L'aide au développement avait été assortie de nombreuses conditions qui en avaient entravé le versement et l'utilisation. Les experts ont noté qu'environ 40 % de l'aide étaient utilisés pour l'assistance technique et 30 % pour l'assistance humanitaire, ce qui ne laissait que 30 % pour le développement. Ils ont souligné la nécessité d'améliorer la gestion de l'aide.

23. Pour que l'aide soit plus efficace que par le passé, les éléments suivants ont été suggérés :

- Continuer d'améliorer l'environnement général de façon à attirer de nouveaux investissements, intérieurs et étrangers, en complément de l'APD;
- Traiter de façon plus sérieuse le problème de la dette, en s'engageant dans la voie d'une annulation pure et simple de celle-ci;
- Permettre aux pays de sélectionner leurs propres priorités dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté;
- S'attaquer aux déficiences fondamentales de l'économie des pays, s'agissant en particulier de leur fragilité structurelle, en insistant, par exemple, sur la diversification de la structure de production et sur la compétitivité des exportations;
- Mettre l'accent sur les marchés régionaux et sous-régionaux.

24. Les experts ont souligné que, même dans les conditions d'un accroissement de l'aide extérieure – vitale –, une plus grande attention devait être accordée à la mobilisation des ressources intérieures. D'autres mesures importantes devraient viser à remédier à la fuite des capitaux et à l'exode des compétences.

25. Les experts ont mis en garde contre l'erreur qui consisterait à trop privilégier la lutte contre la pauvreté, sans accorder une priorité égale, voire préalable, au renforcement de la croissance. Cette question avait de profondes incidences sur ce que l'aide devait servir à financer et exigeait une analyse approfondie de façon à bien déterminer l'ordre de priorité des programmes à mettre en œuvre pour utiliser les ressources limitées qu'un pays serait susceptible de recevoir. Dans la plupart des PMA africains, une utilisation particulièrement judicieuse de l'aide pourrait être de consacrer au renforcement de la productivité des capacités existantes (routes, systèmes d'irrigation, installations manufacturières, etc.).

26. Il a été avancé que cette approche pouvait expliquer les taux de croissance élevés que des pays comme l'Ouganda, le Mozambique, la Guinée-Bissau et le Rwanda avaient enregistrés dans les années 90. L'économie de ces pays se redressait et était en passe de retrouver ses précédents niveaux d'utilisation des capacités. Toutefois, aller au-delà devenait plus difficile et nécessitait des apports importants et nouveaux de ressources financières, ainsi qu'une réorganisation des priorités concernant l'affectation des ressources mobilisées.

27. Pour ce qui était de réduire le chômage dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les experts ont estimé qu'il était tout à fait possible de favoriser la création d'emplois, y compris d'emplois à forte intensité de main-d'œuvre, tout en s'efforçant d'atteindre des taux de croissance économique élevés. Il n'était pas réaliste de supposer que dans un environnement de pauvreté et de chômage de masse, la création d'emplois à forte intensité de main-d'œuvre puisse être maintenue sur une longue période si la croissance économique n'était pas suffisamment rapide.

28. Au cours de la discussion consacrée aux études de cas sur la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda, deux points ont été soulignés : a) une croissance forte et soutenue de l'économie n'était pas possible sans une transformation profonde du système économique et l'injection de ressources extérieures suffisantes; b) l'élimination de la pauvreté et la croissance n'étaient pas nécessairement incompatibles, mais la croissance était un préalable à la diminution de la pauvreté.

B. Suggestions

29. En conclusion des discussions sur le financement du développement dans les PMA africains, les participants ont résumé les questions et les suggestions qui pourraient servir à définir un programme de restructuration du financement du développement à l'avenir :

- Intensifier les réformes pour rendre les économies nationales plus attrayantes pour l'investissement, s'agissant notamment d'encourager le retour des capitaux expatriés et d'attirer d'importants volumes d'IED;
- Engager de nouvelles réformes institutionnelles et réformes d'orientation en vue de mobiliser l'épargne intérieure et d'accroître les recettes publiques;
- Éliminer les gaspillages de dépenses publiques;

- Diversifier la production, et en particulier accroître les exportations et regagner des parts de marché au niveau international;
- Concevoir des programmes spéciaux de lutte contre la fuite des capitaux;
- Regrouper les ressources régionales pour obtenir d'importantes synergies et profiter des économies d'échelle que procure un vaste marché;
- Entreprendre des réformes pour améliorer les principes sous-tendant la fourniture de l'aide, en privilégiant la maîtrise, la sélectivité, la participation et le partenariat;
- Surtout, accroître l'APD en valeur réelle en mettant à profit l'expansion budgétaire et la croissance dans les pays développés, en répartissant les dividendes de la paix et en procédant à l'annulation des dettes;
- Compléter l'aide par un accès sans conditions aux marchés des pays de l'OCDE.

IV. QUESTIONS COMMERCIALES, ACCÈS AUX MARCHÉS ET CAPACITÉS DE PRODUCTION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS AFRICAINS

30. La note d'information établie sur les questions commerciales, l'accès aux marchés et les capacités de production des pays les moins avancés (PMA) a servi de point de départ aux débats consacrés à ce thème. Les questions examinées se répartissaient de la manière suivante :

- Contraintes liées à la demande pesant sur les exportations des PMA africains;
- Contraintes liées à l'offre pesant sur le commerce et la compétitivité des PMA africains.

31. Dans sa présentation de la note d'information, le consultant a souligné que la médiocrité des résultats commerciaux des PMA au cours des 20 dernières années était due aux contraintes liées à l'offre et à la demande pesant sur leurs échanges et leur compétitivité, et il a formulé des recommandations à cet égard.

A. Contraintes liées à la demande

32. Au cours des débats, les participants ont constaté que plusieurs facteurs aggravaient la marginalisation des PMA dans le commerce international et empêchaient leur intégration bénéfique dans l'économie mondiale. Ils ont noté qu'il était essentiel de surmonter les obstacles liés à l'offre, et que l'amélioration des conditions d'accès aux marchés pouvait y contribuer fortement. Dans ce contexte, ils ont souligné que l'admission consolidée, en franchise et hors contingent de tous les produits originaires des PMA, instaurerait sur les marchés mondiaux un climat commercial positif et prévisible qui inspirerait confiance aux investisseurs et stimulerait ainsi l'investissement productif dans les PMA.

33. Les exposés présentés au cours des débats sur certains pays indiquaient que plusieurs PMA rencontraient des problèmes d'accès aux marchés. Ils montraient que les obstacles aux exportations des PMA africains étaient incertains et imprévisibles, ce qui, dans tous les cas, non seulement entraînait la perte de débouchés, mais suscitait aussi la méfiance des investisseurs,

et se traduisait donc par une baisse des recettes d'exportation, voire par la fermeture d'unités de production dans les pays touchés. À ce propos, les experts ont pris note des exemples cités par l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie concernant des mesures sanitaires et phytosanitaires qui avaient été imposées par l'Union européenne sur des exportations de poissons et de produits dérivés, mais qui avaient été jugées scientifiquement injustifiées et avaient dû être abrogées. D'autres exemples ont été cités concernant l'imposition de mesures analogues sur des exportations d'animaux vivants (Éthiopie) et des exportations de crevettes (Madagascar). Des exportations de fruits, de légumes et d'autres produits alimentaires originaires des PMA avaient subi le même sort sur de grands marchés destinataires. Des mesures environnementales et des normes techniques à caractère protectionniste avaient également été préjudiciables aux exportations des PMA. L'absence de ces pays au sein des organismes internationaux de normalisation, en raison de la faiblesse de leurs ressources humaines et financières, était aussi considérée comme un handicap. Même si des mesures de sauvegarde n'avaient pas encore été appliquées à l'ensemble des PMA, les exportations de textiles de l'un d'entre eux avaient déjà été frappées de droits antidumping. Rien ne garantissait donc que des mesures analogues ne seraient pas imposées à d'autres PMA à l'avenir, en particulier en cas d'accroissement de leurs parts de marché ou d'amélioration de leur compétitivité.

34. Les participants ont mis en évidence d'autres mesures tout aussi importantes qui freinaient la demande d'exportations sur les marchés mondiaux : les règles d'origine des schémas de préférences, par exemple, étaient trop complexes; non seulement les PMA n'avaient pas pu en tirer de meilleur parti et profiter de l'accès aux marchés qu'elles offraient, mais elles avaient également entravé l'industrialisation de ces pays.

35. Les participants ont considéré que les mesures décrites plus haut étaient contraires à l'engagement déclaré de la communauté internationale d'intégrer les PMA dans l'économie mondiale et témoignaient de l'incohérence des politiques mises en œuvre par leurs partenaires de développement pour atteindre cet objectif.

B. Contraintes liées à l'offre

36. Les experts ont souligné que la médiocre participation des PMA au commerce mondial était fondamentalement due à l'insuffisance de leurs capacités de production et à leur faible compétitivité, qui s'expliquaient par divers obstacles d'ordre structurel et autres contraintes pesant sur l'offre. Les gouvernements des PMA avaient un rôle important à jouer dans l'élimination de ces contraintes. À cet égard, des politiques macroéconomiques avant tout stables et prévisibles étaient indispensables, mais des politiques sectorielles et microéconomiques étaient également nécessaires pour favoriser le développement et assurer la compétitivité des capacités de production dans certains secteurs, industries et entreprises. En l'espèce, les participants ont estimé que l'analyse présentée et les mesures préconisées dans le Rapport de 1999 sur les pays les moins avancés revêtaient une importance particulière.

37. Les experts ont souligné en outre que la solution des problèmes posés par l'insuffisance des capacités de production et la faible compétitivité des PMA passait, en dernière analyse, par la transformation structurelle de l'économie de ces pays. Pour que cette transformation soit durable, il fallait créer une économie nationale intégrée, caractérisée par une spécialisation accrue et une interdépendance croissante des différents secteurs. Seul ce type de transformation permettrait de créer des liens entre l'industrie et l'agriculture, contribuant ainsi à augmenter et à diversifier la production et les exportations ainsi qu'à accroître la valeur ajoutée manufacturière

des exportations. Les PMA et leurs partenaires de développement devaient consacrer l'attention et les ressources voulues aux mesures qui permettraient de renforcer les liens internes et donc d'assurer une meilleure intégration des secteurs économiques.

38. À l'issue de débats intenses et forts des enseignements tirés de l'expérience de l'Ouganda et de l'Éthiopie, les participants sont convenus que les graves contraintes pesant sur l'offre et la faible compétitivité des exportations dans les PMA étaient dues à divers facteurs :

39. Au niveau national, ils ont relevé les facteurs suivants :

- Infrastructures physiques médiocres;
- Politiques macroéconomiques instables et imprévisibles;
- Structure non diversifiée des exportations;
- Faiblesse de l'épargne intérieure;
- Capacités technologiques modestes, y compris dans le domaine de l'information;
- Difficultés d'accès au crédit;
- Investissements insuffisants dans les services publics et les secteurs de l'eau, de l'électricité et des télécommunications;
- Absence de cadre directif commercial favorisant la compétitivité;
- Sous-utilisation des capacités de production installées du fait de leur obsolescence;
- Insuffisance de la mise en valeur des ressources humaines (santé, éducation).

40. Au niveau régional, les participants ont observé que le renforcement des arrangements commerciaux régionaux étaient non pas une option, mais une nécessité pour l'intégration progressive des PMA africains dans l'économie mondiale. La part du commerce intra-africain dans les échanges des PMA restait toutefois négligeable, ce qui s'expliquait dans une large mesure par le fait que les PMA africains produisaient ce qu'ils ne consommaient pas et consommaient ce qu'ils ne produisaient pas. Il existait néanmoins de vastes possibilités d'accroître le commerce des PMA non seulement dans le domaine des marchandises, mais aussi dans celui des services, condition préalable à une libéralisation progressive de la circulation des personnes physiques et des capitaux qui permettrait d'exploiter les économies d'échelle et de développer les marchés régionaux. Il importait que les règles commerciales multilatérales régissant les accords commerciaux régionaux favorisent l'intégration régionale et soient suffisamment souples pour que les PMA africains puissent s'adapter aux régimes commerciaux plus concurrentiels prévus dans ces arrangements. Les exportations pourraient aussi être encouragées par des organismes régionaux, tels que l'agence pour le développement des exportations de la CARICOM (CARICOM Export Development Agency - CEDA).

41. Les experts ont noté que le groupe des pays ACP se préparait à ouvrir, avec l'aide de l'Union européenne, un bureau à Genève pour apporter un appui à ses membres dans le cadre des négociations commerciales à l'OMC.

42. Au niveau mondial, les principaux obstacles identifiés sont les suivants :

- Fardeau de la dette, qui constitue un obstacle au renforcement des capacités de production;
- Absence de transfert de technologie, dont l'importance avait été reconnue à l'article 66.2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce;
- Incohérence à la fois des politiques nationales des partenaires de développement et des orientations des institutions financières multilatérales et internationales : mesures commerciales, mesures d'allègement de la dette, règles commerciales multilatérales, etc.

C. Suggestions

43. Les principales suggestions qui se sont dégagées des débats sont résumées ci-après :

- Il fallait garantir un accès sûr et prévisible aux marchés grâce à l'admission consolidée, en franchise et hors contingent de tous les produits originaires des PMA;
- Les politiques des partenaires de développement visant à répondre aux préoccupations des PMA en matière d'accès aux marchés et de capacités de production devaient être cohérentes.
- Les PMA devaient adopter un cadre directif commercial tenant compte des perspectives et des contraintes régionales et mondiales;
- Il fallait créer des conditions macroéconomiques permettant d'éliminer les contraintes pesant sur l'offre;
- Il fallait davantage appuyer les efforts déployés par les PMA pour diversifier la structure de leurs exportations et leurs débouchés – diversification horizontale et verticale des exportations de produits de base, expansion des marchés;
- Il fallait instaurer une coopération régionale entre les PMA pour renforcer leurs capacités de respecter les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que d'autres normes et prescriptions, et les aider à appliquer les procédures de conformité et d'évaluation des risques y relatives en leur apportant une assistance technique sur le plan matériel et en matière de formation;
- Il fallait redynamiser le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA, pour en assurer la réalisation des objectifs;

- Il fallait accorder toute l'attention voulue au transfert de technologie, à la protection de la propriété intellectuelle liée au savoir et au folklore traditionnels et à d'autres biens et services culturels, y compris les indications géographiques, ainsi qu'au problème des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, dans le cadre des négociations commerciales à l'OMC, en tenant compte des propositions que les PMA ont déjà soumises à celles-ci;
- Il fallait davantage aider les PMA à renforcer leurs capacités de participer aux négociations commerciales multilatérales et à être dûment représentés à l'OMC;
- Il fallait faire en sorte que les règles commerciales multilatérales régissant les accords commerciaux régionaux favorisent l'intégration régionale et soient suffisamment souples pour que les PMA africains puissent s'adapter aux régimes commerciaux plus ouverts et concurrentiels prévus par ces arrangements;
- Il fallait que l'OMC facilite l'adhésion des PMA candidats sans les obliger à prendre des engagements allant au-delà de ceux qui étaient exigibles des PMA déjà membres de cette organisation.

V. BONNE GOUVERNANCE, SERVICES SOCIAUX ET PARTICIPATION DES FEMMES

A. Bonne gouvernance

44. Les participants ont examiné la question de la bonne gouvernance du point de vue de la démocratie et de la gestion économique, sous l'angle d'une croissance soutenue et d'un développement durable dans les PMA africains, et dans l'optique d'un certain nombre de facteurs mondiaux, structurels, institutionnels et socioculturels. La gouvernance, définie comme l'exercice d'une autorité économique, politique et administrative pour la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux, touchait notamment à la maîtrise des politiques, au droit au développement, à une bonne gestion économique, à la responsabilité et à la transparence dans les affaires publiques. Même si aucun élément concret ne prouvait l'existence d'un lien direct entre le développement économique et le progrès social, d'une part, et une gestion démocratique, d'autre part, tout donnait à penser que la stabilité du cadre politique et directif, renforcée par des institutions démocratiques et un environnement extérieur propice, pouvait contribuer à améliorer la situation socioéconomique.

45. La démocratisation en cours dans plusieurs PMA africains visait à créer des institutions démocratiques, à instaurer le pluralisme politique, à réformer le secteur public, à garantir la participation à la vie économique et politique de groupes marginalisés tels que les femmes et de la société civile. La consolidation et la pérennité de ces transitions démocratiques pourraient être menacées si les apports de ressources n'augmentaient pas et si l'environnement économique extérieur général ne s'améliorait pas. En outre, toute croissance économique durable dépendait d'une diminution de la pauvreté et d'une répartition équitable des fruits de la croissance.

46. Les experts ont pris note des propositions formulées sur ces questions dans la note d'information.

B. Services sociaux

47. En Afrique en général et dans les PMA en particulier, la grande majorité des habitants était encore privée de services sociaux, notamment dans les zones rurales, où vivaient plus de 75 % de la population. Dans ces dernières, les enfants d'âge scolaire n'étaient que 36 % à être inscrits dans une école primaire et que 37 % à savoir lire et écrire. Seuls 45 % et 19 % de la population rurale avaient respectivement accès à l'assainissement et à l'eau courante.

48. L'une des raisons de l'ampleur de la pauvreté en Afrique était l'incapacité du secteur public d'affecter des ressources suffisantes aux services sociaux et de les utiliser de manière efficace. Selon la CEA, en 1999 les pays africains n'avaient consacré en moyenne que 3,6 % de leur PIB à l'éducation et 1,6 % à la santé. Il était donc évident que des investissements considérables devaient être réalisés dans le secteur social. La mise en œuvre des engagements pris au Sommet de Copenhague en faveur des pays africains devrait se traduire par une augmentation sensible des ressources publiques affectées au développement des services d'éducation et de santé. Cela était encore plus urgent dans les pays sinistrés par la guerre, qui avaient besoin d'une assistance considérable pour accélérer leur reconstruction. Faute de ressources suffisantes, les gouvernements devaient peut-être réfléchir aux moyens d'accroître l'efficacité des crédits consacrés à l'éducation et à la santé, y compris en envisageant leur réaffectation. Compte tenu des constatations formulées plus haut sur l'ampleur de la pauvreté et sur l'efficacité des ressources publiques, on pouvait dire qu'en raison de la faiblesse de leur croissance économique générale, les PMA n'avaient pas les moyens d'atteindre les objectifs sociaux fixés au Sommet de Copenhague. Ils devaient donc rechercher des sources additionnelles de financement pour y parvenir.

49. Certains pays s'étaient efforcés d'atteindre l'objectif 20 %/20 % dans le domaine des services sociaux de base, mais les donateurs en particulier étaient encore loin de consacrer 20 % de leur APD à ces services. Il faudrait donc redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif.

C. Participation des femmes au développement

50. Les experts ont souligné qu'il importait de prendre les mesures voulues pour mobiliser et associer les femmes en tant qu'actrices et bénéficiaires du développement. Ils ont noté en outre que, depuis la première Conférence internationale sur les femmes de 1975, plusieurs approches avaient été adoptées pour sensibiliser la communauté internationale aux besoins et aux préoccupations des femmes dans le cadre de la problématique mondiale du développement. Jusqu'à une date récente, l'approche suivie pour aider les femmes à participer au développement avait insisté sur leur rôle dans le développement et visé, aux niveaux national et international, à les intégrer dans le secteur productif. Cette approche, qualifiée de "corrective", ne semblait pas avoir réussi à améliorer sensiblement la condition des femmes dans le monde, en particulier dans les PMA, car les femmes continuaient d'être marginalisées.

51. Une nouvelle approche, reposant sur l'intégration de la femme dans le développement, avait été adoptée. Cette intégration concernait tous les domaines de la vie économique, sociale et politique, et conduisait à mettre l'accent sur les relations entre les hommes et les femmes dans le cadre du développement. Contrairement à l'approche antérieure, on s'efforçait de fonder les actions menées sur une analyse des rôles et des besoins respectifs des femmes et des hommes, et d'améliorer ainsi la situation des femmes de façon à en faire bénéficier et à transformer la société dans son ensemble.

52. Les participants ont pris note des mesures déjà mises en œuvre par la CEA dans ce domaine.

Clôture de la réunion

53. À la dernière séance, tenue le 29 mars 2000, le Président, M. Mohamed Djemel, a prononcé la clôture de la réunion.
